

MOTO CLUB DU PLATEAU DE ROCROI

Affilié à la Fédération Française de Motocyclisme

ENDURANCE DES RIEZES Du 23 SEPTEMBRE 2018

REGLEMENT PARTICULIER

Epreuve : Endurance .Lieu : MAUBERT-FONTAINE Longueur :5 kilomètres

Article 1 : Le Moto club organise le Dimanche 23 Septembre 2018 une endurance ZUE tout terrain moto de 3 heures (2x1,5 heures) et une endurance quads de 3 heures (2x1,5 heures). s

Cette manifestation sera régie par le code sportif de la FFM et de l'annexe du règlement de Champagne et le règlement particulier du Grand Est. **LES ENGAGEMENTS SE FERONT UNIQUEMENT SUR www.motoff.fr AVANT LE 10 SEPTEMBRE PAIEMENT CB OBLIGATOIRE** Les droits d'engagement sont fixés à 60 € par pilote. **INSCRIPTION EN EQUIPAGE OBLIGATOIRE**

Les engagements sont limités à 130 équipages motos et 80 équipages quads..

Article 2 : Les vérifications administratives et techniques auront lieu le Samedi à partir de 16h et le Dimanche entre 7h et 8h. Le tour de reconnaissance aura lieu à 7h45 pour les quads et à 10h 15 pour les motos **DEPART 1^{ère} MANCHE : 8H30**

HORAIRES : 7h45 8h reco Quad 8h30-10h QUAD ; 10h15 10h35 reco Moto ;

**10H45-12h15 MOTO ; 12h20H- 12 h35 1ere manche KIDS;13h30-13h45 2ème manche KIDS
14h -15h30 QUAD ; 16h -17h30 MOTO ;**

18h REMISE DES PRIX

Article 3 : Un tour de reconnaissance sera effectué avant le départ de la 1^o manche moto et quad. Ne pourront prendre part à ces essais que les pilotes et les machines ayant satisfait aux vérifications administratives et techniques.

Article.4 : chaque pilote devra posséder sa licence. Il devra être équipé d'une tenue de crossman ou d'enduriste et posséder un casque et une protection dorsale de modèle agréé. Les motos devront porter le numéro sur la plaque avant et sur les deux plaques latérales et les quads sur les plaques avant et arrière. Le pilote en course devra obligatoirement porter le dossard et/ou transpondeur

Article 5 : **VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES.** Les concurrents engagés devront se munir : Confirmation d'engagement, licence en cours, carte grise véhicule enduro

Article 6 : **MOTOCYCLES** .Les machines devront être rigoureusement conformes à leurs normes d'homologation et aux règlements généraux de la FFM. Celles qui ne répondront pas aux normes requises seront refusées.

Article 7 : **REPARATIONS.** Toutes les pièces, à l'exception de celles marquées, pourront être changées. Les réparations importantes devront être effectuées à l'intérieur du stand. En cas de panne sur le circuit, le pilote en course, à ce moment, pourra effectuer les réparations seul et uniquement avec le matériel transporté par le motocycle lui-même, à condition que la machine soit rangée et ne présente aucun danger pour la sécurité des autres concurrents..En cas de panne un pilote peut faire rapporter son dossard au stand par un autre pilote, le tour n'étant pas comptabilisé. .Le tour est enregistré dès lors que le numéro du dossard que porte le pilote correspond au numéro de la machine.

Article 8 : **STAND** Tout concurrent, désirant s'arrêter à son stand devra obligatoirement emprunter les couloirs aménagés à cet effet. Tout pilote ayant raté l'entrée de son stand ne pourra faire demi-tour et devra achever le tour entamé. Pour tout arrêt au stand, seul le pilote est admis à pousser la machine si besoin est.

Les machines ne doivent pas sortir du parcours ou des stands pendant la course et entre les manches

Tapis et extincteur obligatoires. Strictement interdit de fumer (exclusion)

Article 9 : **PARC COUREURS** .En plus des stands, et à part, un parc relativement important sera mis à disposition des pilotes et de l'assistance à proximité. Tout essai de machine dans le parc coureur est formellement interdit sous peine de sanction.

Article 10 : **RAVITAILLEMENT** .Aucun carburant ne peut être transporté par le pilote ou sur sa machine autrement que dans le réservoir. Les ravitaillements se feront obligatoirement dans le stand, moteur arrêté. Il ne devra jamais y avoir plus de 20 litres de carburant en stock dans le stand.

Article 11 : **DEPART** .Les emplacements sur la ligne de départ seront attribués en fonction du classement Grand Est et pour la ligue par ordre d'inscription pour la première manche, et en fonction du classement de la première manche pour la seconde manche. Le départ sera donné style « le Mans », machines placées en épi d'un côté de la piste, béquillées, les pilotes étant de l'autre côté de la piste. Les pilotes, au signal du Directeur de Courses (drapeau tricolore), franchiront la distance les séparant de leurs machines et devront EUX-MEMES, les mettre en marche.

Article 12 : **CLASSEMENT** .Le pilote ayant effectué le plus grand nombre de tours sera déclaré vainqueur du classement « SCRATCH » établi à la fin de l'épreuve. Les points seront attribués sur le classement SOLO pour les équipages les points du championnat seront partagés

Article 13 : **RECLAMATIONS** .Tout pilote a la possibilité de porter réclamation, par courrier recommandé, sur le déroulement de l'épreuve auprès du Président de la commission d'enduro, et ce dans un délai de 48 heures après la compétition. Ce laps de temps dépassé aucune réclamation ne sera recevable.

Article 14 : **REMISE DES PRIX** .Elle se fera sur place environ 15 min après l'arrivée du dernier pilote.

L'organisateur récompensera lors de la remise des coupes les équipages

Article 15 : **OFFICIELS.**

Directeur de course Jean Paul RAGUET . Commissaire technique :

FFM, J.L PARANT L NOIRET

Commissaires sportifs : Joël LACHUT Régis LOIX

Article 17 : **ASSISTANCE.**

Médecin : Eric DELEBOIS

Ambulances : MARECHAL de MAUBERT-FONTAINE

Visa de la LMCA

Visa de la FFM

Le Moto Club du Plateau de Rocroi